



Les droits d'une association

Par **valounette34**, le **18/09/2009 à 17:15**

Bonjour,
Nous avons créer une association dans le but d'ouvrir un compte bancaire et de déposer tous les bénéfices de nos soirees étudiantes.
L'argent récolté pendant ces trois ans plus ceux récoltés durant la féria de cet été devaient nous permettre de faire un gala de fin d'année et d'en faire profiter toute la promotion.
Les personnes qui se sont occupées de l'organisation de la féria ont décrétés que l'argent des trois années serait pour le gala et que l'argent de la féria servirait à faire un voyage entre eux.
Ont-ils le droit ?
Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **18/09/2009 à 18:05**

Bonjour,
Qu'appellez-vous "entre-eux" ?

Par **valounette34**, le **18/09/2009 à 21:02**

la dizaine de personne qui a organisée la feria (nous sommes une promo de 85)